

Les secours aux enfants en Ukraine : [1ère partie]

Autor(en): **Ferrière, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 157

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257762>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

poids, et le reste à l'avenant. Réciproquement, les zoniens ne pourront acheter en Suisse (donc pratiquement à Genève) que pour 115 fr. par an et par tête d'habitant (on n'est pas parvenu à déterminer s'il s'agissait de francs suisses ou de francs français, mais cette dernière évaluation semble la plus probable). Et ces achats et ces exportations seront vérifiés, la circulation des piétons, des voitures, des autos, des bicyclettes, des luges en partance pour le Salève, sera surveillée, la navigation sur le lac contrôlée par le fameux « cordon douanier », fort de 30.000 hommes dont l'administration des douanes françaises nous promet prochainement les joies du voisinage.

Que faire ? Refuser, disent les uns. En appeler de la France mal informée à la France mieux informée. Ne pas craindre de s'expliquer franchement avec une amie en repoussant net la Convention. Lui prouver que les relations de bon voisinage ont tout à perdre du fait de ces perpétuels frotements, de ces tatillonnages énervants, de cette inquisition sur chacun de nos pas hors frontière — d'autant plus que, vu l'exiguïté de notre territoire et l'extension de notre cité, cette frontière touche presque du côté de Moillesullaz à notre banlieue urbaine. Manifester par là le vieil esprit d'indépendance des ancêtres. Et tenir bon et ferme pour le respect d'un droit consacré par des traités.

— Imprudence, effort inutile, disent les autres. D'abord, la Convention n'étant valable que pour dix ans, à quoi bon clamer dès maintenant que tout est perdu ? Puis, sur certains points, elle n'est pas si désespérément mauvaise qu'on veut bien le dire : ne contient-elle pas aussi, à côté des points que l'on vient de signaler, des clauses permanentes, qui assurent en tous les cas le ravitaillement de Genève, de St-Gingolph, et du district de Nyon ; qui règlent certaines conditions de circulation pour les touristes ; des clauses de conciliation et de perfectionnement, et surtout une clause générale d'arbitrage qui donne l'assurance que, si des conflits doivent se produire, ils ne seront pas tranchés suivant la raison du plus fort. Si on la refuse, qu'aura-t-on de plus ? Est-il certain que de nouvelles négociations améliorent la situation ? Pourquoi le gouvernement français (et il est vrai : le vote récent de la Chambre qui vient par 424 voix contre 7 de ratifier la Conven-

tion donne du poids à cet argument) serait-il mieux disposé pour nous maintenant qu'il y a 18 mois ? La Convention actuelle, nous la connaissons, et devant l'inconnu, ne vaut-il pas mieux, de deux maux choisir le moindre ? Et enfin, ajoute-t-on — et l'argumentation s'élevant au-dessus des considérations matérielles est intéressante — les zones ne font-elles pas partie d'une conception politique qui appartient au passé ? Ne sont-elles pas comme le vestige d'un temps où Genève devait regarder étroitement autour d'elle, et, étant à peine canton suisse, ne se doutait pas encore des destinées qui l'attendaient par delà le Léman ? N'est-ce pas vers la Confédération, avec les autres cantons, que doivent toujours plus étroitement se nouer ses relations économiques, politiques, sociales ? Et ne trouvera-t-elle pas là matière à se consoler de ce qui lui sera enlevé dans son voisinage immédiat ?...

* * *

Tels se manifestent les deux courants d'opinion — dans la partie de notre pays la plus directement intéressée par la Convention du moins. Et il est assez curieux de voir les partisans de celle-ci — partisans sans enthousiasme, il faut bien le dire — reprocher à ses adversaires leur politique sentimentale, alors qu'il semblait admis jusqu'ici dans les milieux masculins que, seule, la politique des femmes pourrait être entachée de ce défaut, dont les hommes sont par définition exempts !

Les femmes, chez nous, voteraient-elles en majorité pour ou contre la Convention ? Il est infiniment plus difficile de le dire, nos concitoyens étant d'ailleurs joliment divisés à ce sujet, que s'il s'agissait d'une question sociale, antialcoolisme ou assurance-vieillesse, par exemple. Et d'ailleurs, le but de cet article n'est point d'entraîner à déposer dans l'urne un *oui* ou un *non*, mais bien plutôt, ayant mis en mains de nos lectrices tous les éléments du problème, de leur prouver une fois de plus qu'il n'est pas une question soumise à la votation populaire, si aride, si ennuyeuse, si « faite pour les hommes » qu'elle puisse paraître au premier abord, qui ne s'éclaire d'un vif intérêt quand elle touche à cette vie de la collectivité, d'une des formes de laquelle on persiste cependant à nous exclure.

J. GUEYBAUD.

Les secours aux enfants en Ukraine

N. D. L. R. — Le numéro du 20 janvier dernier du Bulletin de l'Union internationale de Secours aux Enfants nous apporte un récit vivant et si poignant du voyage fait en Ukraine par M^{me} Suz. Ferrière, secrétaire générale adjointe de cette œuvre, que nous ne résistons pas au désir d'en reproduire quelques fragments, pour le plus vif intérêt de nos lecteurs. Nous saisissons cette occasion pour rappeler qu'avec 1 fr. or (donc 1 fr. suisse) l'Union internationale de Secours aux Enfants peut nourrir un orphelin ukrainien pendant une semaine. (Siège de l'Union — où l'on peut aussi s'abonner au Bulletin : 5 fr. par an — 4, rue Massot, Genève.)

A Kharkov.

Arrivée à Kharkov au début de septembre. La ville ne présente pas, à première vue, l'aspect d'une ville affamée. Partout des étalages de fruits et de légumes, beaucoup de magasins ouverts, mais les maisons sont délabrées, ouvertes de grandes lézardes, donnant l'aspect d'une ville abandonnée depuis bien des années. Beaucoup de maisons ont leur toiture démolie. Ce sont les locataires qui ont pris, l'hiver précédent, les poutres du toit pour se chauffer. Au fur et à mesure des besoins de chauffage, le pillage continue, de façon à forcer les locataires des étages supérieurs à descendre, d'étage en étage, s'installer comme ils peuvent chez leurs voisins déjà à l'étroit.

Les habitants de la ville ont un air misérable, les vêtements en lambeaux ; des femmes, visiblement de bonne condition il y a quelques années, se promènent avec des robes faites de vieux rideaux ou de tapis. La plupart des enfants qui vagabondent à travers la ville n'ont pour tout vêtement qu'une jupe ou un pantalon troué et un sac à pommes de terre déchiré sur les épaules. Pendant le mois de septembre, cet état de choses se supporte, la chaleur étant encore suffisante, et les enfants trouvant toujours quelque part un fruit ou un légume à voler ou un morceau de pain à mendier. D'ailleurs ces enfants vagabonds ont un sort meilleur, à cette époque de l'année, que les enfants hospitalisés dans les orphelinats qui sont très peu nourris et qu'il faut surveiller de très près pour qu'ils ne s'échappent pas chercher leur subsistance dans la rue.

J'ai rencontré une petite fille vêtue simplement d'une chemise, l'air caractéristique des enfants affamés, qui m'accoste en me demandant de l'argent. Elle me dit qu'elle est hospitalisée dans l'« évacopriomnik » (collecteur). Elle avait décidé, elle et quelques-unes de ses camarades, de s'échapper pendant la promenade pour mendier de quoi acheter du pain, qu'elles partageraient entre les enfants de cette institution. Ils souffrent tous de la faim.

De-ci, De-là...

«Féminisme : souvenirs de vingt ans d'efforts».

Telle est le titre d'une plaquette dans laquelle notre confrère belge, M^{lle} Van den Plas, directrice de la revue *le Féminisme chrétien*, rappelle les souvenirs de ses débuts dans l'action féministe, il y a vingt ans de cela. Depuis lors, que de choses ont changé!

Tous nos vœux et nos félicitations à la vaillante pionnière du mouvement féministe catholique qu'est en Belgique M^{lle} Van den Plas.

Une femme de lettres anglaise.

Miss Clementina Black, dont on annonce la mort à l'âge de 68 ans, était un écrivain de talent. Elle avait 22 ans lorsqu'elle dut gagner sa vie pour subvenir à l'entretien de son père impotent et de sept frères et sœurs plus jeunes. C'est alors qu'elle se mit à écrire, tout en donnant des leçons et en faisant des recherches au British Museum. De bonne heure elle se mêla au mouvement féministe et suffragiste et s'intéressa aux questions sociales. On lui doit plusieurs études sociales et quelques romans, parmi lesquels *La carrière de Camille*, *Caroline*, *Les Lynleys de Bath*, ces deux derniers étant de vives peintures de la vie anglaise au XVIII^{me} siècle.

Celles qui partent trop tôt.

Nous apprenons avec beaucoup de regret le décès survenu le 28 janvier dernier, à l'hôpital Victoria, à Berne, de M^{lle} Frieda Ottiker, docteur en médecine, et directrice depuis 1919 de l'excellente école de gardes-malades de Zurich.

Les participantes romandes au Congrès de Berne de 1921 se rappellent certainement le beau travail que M^{lle} Ottiker y avait présenté sur la profession de garde-malade, et sa documentation si sûre de ce sujet. Cependant, la regrettée directrice de l'école de Zurich aurait pu également parler de la profession médicale, qu'elle avait exercée plusieurs années durant à Berne, avec plein succès, à la suite de ses remarquables études à Zurich et à Berlin. Mais ses capacités justement avaient attiré sur elle l'attention de celles qui se préoccupaient de questions d'utilité publique, et sa collaboration à l'œuvre de la Société des Samaritains, comme son activité féconde pendant l'épidémie de grippe de 1918 l'avaient toute désignée pour prendre, à la mort de M^{lle} Anna Heer, la direction de l'école de Zurich.

M^{lle} Ottiker, qui n'était âgée que de 34 ans, était une forte et indépendante personnalité. Les regrets unanimes qu'a suscités cette mort prématurée, on s'en est rendu compte lors de son service funèbre, auquel plusieurs de nos Sociétés féminines, et notamment la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, étaient représentées.

La «poupée scolaire».

La Française raconte que dans plusieurs départements l'achat a été fait fait pour les écoles de filles d'une poupée grand modèle des-

tinée à servir aux exercices d'habillage, de raccommodage, de couture, etc. Cette idée ingénieuse donne les meilleurs résultats. « La poupée est une petite sœur, qui exerce une influence bienfaisante, écrit un inspecteur, et tout ce que l'on fait pour elle est fait avec une grande application. » Et l'inspecteur des Landes signale comment le trousseau de la poupée est une occasion de travailler avec ingéniosité et application, la maîtresse étant là pour faire la part de l'hygiène, de l'économie, de l'ordre et du bon goût.

A quand la poupée scolaire obligatoire et gratuite?... chez nous, aussi bien que chez nos voisins, car il nous semble que cette heureuse idée trouverait bien son application pratique aussi dans nos écoles primaires?

Antialcoolisme et récréation.

On nous écrit:

Samedi 27 courant, la Loge neutre « La Ruche » de l'Ordre International des Bons Templiers conviait ses amis et connaissances à une modeste soirée récréative dans son local, 22, rue Etienne-Dumont. Un nombreux auditoire se pressait dans les salons de l'Union des Femmes, siège de « la Ruche ». M. Nogarède, député, ouvrit la séance par un bref exposé des motifs de la création de ce groupement. Il en dit la vie heureuse à ce jour, les puissantes marques de sympathie reçues de divers côtés et tint surtout à remercier les utiles abeilles de la confiance qu'elles lui témoignèrent en un moment pénible. L'effectif est en progrès sensible et le travail reprend une période active. Un programme musical et littéraire charma l'auditoire, qui accorda ses faveurs à la tombola des Bons Templiers, ainsi qu'à la tasse de thé aimablement offerte. Une invitation cordiale est faite à tous ceux qui veulent collaborer à l'œuvre humanitaire poursuivie par notre groupe de déposer leur inscription au local, ou auprès du président, M. H. Durand, 2, chemin des Sports.

Q. N.

N'organisez pas une séance dans une de vos Sociétés sans nous demander de vous envoyer, absolument gratuitement, des numéros du **MOUVEMENT** pour les distribuer et faire connaître notre journal. (Indiquer la date de la séance et le nombre des numéros désirés).

Pour un Service civil

Nos lecteurs et nos lectrices savent que circule actuellement une pétition aux Chambres fédérales, que peuvent signer, puisqu'il s'agit d'une pétition — et non d'une initiative qui aurait été réservée aux seuls électeurs — les femmes aussi bien que

J'ai visité cet « évacopriomnik ». Il contient 700 enfants. Grande bâtisse froide et sombre qui sera impossible à chauffer pendant l'hiver. Là sont rassemblés les enfants qui arrivent journellement de tous les coins de l'Ukraine et qui sont recueillis à la gare. Beaucoup sont dans un état de complet dépérissement. La mortalité, l'hiver dernier, a été de 29%. Il en est arrivé jusqu'à 50 par jour. Ces enfants sont recueillis dans cette institution en attendant qu'ils puissent être placés dans des orphelinats. Mais le gouvernement, lors de mon départ de Kharkov, avait décidé de fermer cette institution, n'ayant plus les moyens de la maintenir...

A la cantine de l'U. I. S. E., à Kharkov.

La cantine de l'Union entretenue par la Jeunesse universitaire de Bruxelles et de Gand est installée dans les arcades vides d'un magasin au centre de la ville: deux très belles salles, très claires et très propres. Les enfants entrent un par un, par une porte très étroite pour éviter le désordre, montrent leur carte, se font inscrire et reçoivent un numéro qui leur permet de toucher un morceau de pain et notre ration habituelle. Avant de se mettre à table, ils doivent aller se laver les mains et la figure, ce qu'ils font avec une conscience vraiment encourageante.

La plupart des enfants n'ont même pas pu se procurer un bol pour recevoir leur pitance. Les bols ont dû être fournis par la Croix-Rouge ukrainienne. La cinquième partie des enfants qui mangent à cette cantine sont des enfants sans abri, vivant uniquement de mendicité.

J'en ai interrogé quelques-uns. La plupart n'ont rien d'autre à manger que la ration reçue à la cantine; d'autres avaient pu se procurer un morceau de pain dans la matinée.

Je remarque un gamin qui a l'air plus fin que les autres et l'interroge. C'est un fils de médecin qui a été au collège et a reçu une éducation soignée jusqu'à l'âge de 12 ans; mais ses parents étant morts, il s'est trouvé seul au monde et complètement abandonné; il couche dans la rue et vit de mendicité.

Je remarque aussi une petite fille très bien tenue, propre et soignée. Elle vivait jusqu'à présent avec sa mère le long d'un pan de mur. Il y a quelques semaines, au début de l'ouverture de la cantine, on me raconta que cette enfant insistait en pleurant pour emporter sa ration afin de la partager avec sa mère malade. La permission ne lui fut pas accordée et quelque temps après la mère mourut. L'enfant continue à venir, désormais seule au monde.

Il y a de toute espèce parmi ces enfants, quoique extérieure-

les hommes, et qui demande l'institution d'un service civil remplaçant le service militaire pour réfractaires par conscience. Nous donnons ci-après le texte de cette pétition que beaucoup de ceux qui en ont entendu parler ne connaissent sans doute pas exactement, la grande presse ayant été trop réservée à ce sujet :

A Messieurs les membres du Conseil national suisse et du Conseil des Etats.

MESSIEURS,

Frappés par les horreurs de la guerre et ses résultats, un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes considèrent, aujourd'hui, non seulement la guerre, mais toute préparation militaire, comme contraire aux intérêts supérieurs de notre pays aussi bien qu'à ceux de l'humanité. Un plus grand nombre encore, sans partager cette opinion, éprouvent un malaise profond en présence des condamnations pénales infligées aux hommes qui refusent le service pénal pour motifs de conscience et qui serviraient avec joie la communauté d'une autre manière.

Constatant que d'autres Etats ont déjà pris des mesures pour remédier à des situations analogues et poursuivant une action commencée en Suisse de divers côtés, les soussignés vous prient de bien vouloir accueillir les propositions suivantes :

1. Un service civil sera institué pour les hommes qui, pour des motifs de conscience, refusent de servir dans l'armée.

2. Ce service aura pour but l'éducation physique et morale du citoyen, le développement de l'esprit de camaraderie et de l'amour vivant du peuple et du pays, en même temps que la réalisation, pour le bien de la communauté, de travaux civils tels que : drainages, irrigations, améliorations d'alpages, travaux forestiers, secours en cas de catastrophes naturelles et autres calamités publiques.

3. Le service civil sera placé sous la direction des autorités civiles. Il sera indépendant de l'armée et de l'organisation militaire et ne devra pas être employé pour des buts militaires.

4. Le travail du service civil ne sera pas moins sérieux ni moins soigneusement ordonné que celui du service militaire. Pour prévenir les abus, la durée du service civil dépassera d'un tiers celle du service militaire.

5. On évitera, en principe, que le service civil ne crée une concurrence à la main-d'œuvre professionnelle en l'utilisant pour des travaux d'utilité publique qui ne pourraient être entrepris, sans son aide, faute de moyens suffisants.

6. On créera, pour les citoyens qui sont astreints aujourd'hui à la taxe militaire et refusent de la payer pour motifs de conscience, une taxe civile, supérieure d'un tiers à la taxe militaire, dont le produit sera consacré exclusivement à l'entretien du service civil.

7. Le service et la taxe civils seront établis le plus tôt possible, afin de mettre fin à un conflit actuellement sans solution.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Dans la plupart des cantons se sont formés des Comités d'appui comprenant des personnalités représentatives de différents milieux : professeurs, pasteurs, instituteurs, médecins, ingénieurs, journalistes, fonctionnaires, hommes politiques, etc., et où l'élément féminin et féministe est représenté par plusieurs noms bien connus, en ce qui concerne les cantons romands notamment, dans les Unions de femmes et les groupements suffragistes.

— Pourquoi des femmes ici ? avons-nous entendu dire. Cette question ne les intéresse à aucun chef, puisqu'il s'agit d'affaires militaires complètement en dehors de leurs compétences.

C'est que, selon nous, il ne s'agit point ici d'une question militaire, mais beaucoup plus haut d'une question de conscience. Et — à moins de remonter aux temps lointains du Concile qui se demandait si la femme avait une âme — nul ne niera que la question de conscience ne soit du domaine féminin aussi bien que du domaine masculin. Car pour nous, en effet, l'institution d'un service civil ne doit point être considérée comme une mesure antimilitariste, comme un coup porté à l'armée; nous y voyons bien plutôt l'application de ce principe moderne, inscrit dans nos Constitutions depuis tantôt cent cinquante ans, mais que l'on a tant de peine encore à faire pénétrer dans la compréhension pratique d'un chacun : celui du respect de la conscience individuelle et de ses droits. Et notre époque, qui pourtant arrive à admettre — en théorie tout au moins — que nul ne doit être inquiété pour ses opinions politiques ou religieuses, commet encore un anachronisme en condamnant à des peines considérées comme infamantes — emprisonnement, privation des droits civiques — ceux dont la conscience morale ou religieuse est assez forte pour leur faire prononcer, malgré tout, la parole définitive, absolue, jaillie des profondeurs inviolables de l'être : *Je ne puis autrement...*

On l'a compris dans d'autres pays, dans les nations scandinaves, en Hollande. L'Angleterre, la patrie des fortes consciences individuelles, s'y est intéressée. Chez nous, l'idée rencontre de vives sympathies, une vive opposition aussi. Sans doute parce qu'on ne l'a pas toujours bien comprise, que l'on y a vu

ment ils soient tous dans le même état lamentable et à moitié nus : quelques-uns, timides et bien élevés, remercient, ôtent leur bonnet en vous saluant, dénotant une première éducation plus raffinée; d'autres sont de véritables petits voyous qui ont pris goût au vagabondage et qu'il sera bien difficile de garder dans des orphelinats et même dans des cantines-abris. Ces enfants-là se laissent mourir de faim et de froid dans la rue plutôt que de subir le joug d'une discipline quelconque. Au moment où je les ai vus, ces enfants étaient encore exubérants, pleins de vie, et n'avaient pas l'air de souffrir de leur condition, s'étant habitués à leurs guenilles et à leur vagabondage. Les enfants me voyant avec mon appareil de photographie se précipitent tous pour se faire photographier, il est presque impossible de les écarter pour choisir ceux qui ont l'aspect le plus caractéristique. Un gamin insiste pour que je le photographie, m'offrant de le faire contre paiement. Je lui demande ce qu'il me donnera, et il tire très sérieusement de sa poche un petit bout de ficelle !

La discipline n'est en somme pas très difficile à maintenir, les enfants ayant compris qu'ils ne recevront leur ration que si tout se passe en bon ordre. Ils sont d'ailleurs bien trop préoccupés par la soupe qui va venir pour penser à se battre entre eux.

Dans la campagne autour d'Odessa.

Dès que l'on sort d'Odessa, on se rend compte de l'état affamé du pays. D'immenses étendues, qui autrefois étaient cultivées, sont absolument arides et couvertes d'une petite herbe haute de 20 centimètres, espèce de brousse permettant tout juste aux quelque troupeaux qui restent de se nourrir pendant l'été. Cette herbe ne pousse même pas assez pour qu'on puisse la faucher et en faire du fourrage pour l'hiver. On voit de temps à autre, lorsqu'on approche d'un village, une toute petite bande de terre cultivée : ce sont des betteraves ou des courges. On voit également assez souvent des champs de maïs, mais un maïs complètement desséché. Malheureusement, toutes les semences de maïs données au printemps dernier par les Américains ont mal poussé; les paysans ne sachant comment le cultiver, l'ont laissé périr. Ce qui serait bien venu, malgré cela, a été brûlé par un commencement de sécheresse...

Une bonne moitié des maisons de paysans, dans les villages que j'ai visités, sont également détruites comme dans une ville bombardée : ce sont les maisons de paysans morts de faim que les voisins ont saccagées pour se procurer des moyens de chauffage. Quelquefois, c'est une famille de paysans qui, n'ayant plus de ressources, vendait les poutres et la toiture de sa propre

autre chose que ce qu'elle représentait, que l'on s'est peut-être aussi trop attaché aux personnalités de ses initiateurs plutôt qu'à elle-même. C'est pourquoi toute discussion objective sur ce sujet ne peut être qu'excellente. Il s'en est organisé dans nos groupements féminins, à l'Union des Femmes de Genève, à Lausanne, ailleurs encore sans doute. Et il n'est pas besoin de dire que nos colonnes sont ouvertes également : ceci d'autant plus que, on nous le faisait remarquer dernièrement, les débats sont rares chez nous et que, à l'exclusion de stériles controverses, une discussion, un échange d'idées ne peuvent que donner à notre journal cette allure de vie que lui souhaitent tous ses amis.

E. G.D.

P.S. Nous signalons sur le sujet du service civil deux intéressants articles : celui de M. Alb. Picot (*Semaine littéraire* des 20 et 27 janvier) et celui de M. Aloys Hentsch (*Revue internationale de la Croix-Rouge* de décembre.)

Eligibilité féminine ecclésiastique

Par une coïncidence assurément toute fortuite, mais qui n'en est pas moins intéressante à relever, la question de l'accession des femmes aux corps constitués de l'Eglise protestante nationale se pose actuellement, et avec des modalités différentes, dans trois de nos cantons : Zurich, Vaud et Genève.

A Zurich d'ailleurs, il ne s'agit pas uniquement, comme le savent déjà nos lecteurs, de l'éligibilité des femmes aux Conseils de l'Eglise. Les électeurs qui sont appelés à se prononcer sur cette question le 18 février — cette votation étant jointe à la votation fédérale sur les zones — diront en même temps s'ils reconnaissent aussi aux femmes le droit d'être élues dans les Commissions scolaires, les Commissions d'assistance et les Commissions de tutelle. Tout ceci paraît si absolument simple et moral, de ces questions qui ne se discutent même pas, que l'on demeure confondu qu'il soit nécessaire de mener toute une campagne, de mettre des affiches sur tous les murs, d'organiser des conférences à la ville et dans le canton... pour se heurter à l'attitude négative de certains partis, comme le parti paysan, par exemple ! C'en est à se demander par quoi nos excellents concitoyens ont le cerveau oblitéré quand ils annoncent qu'ils ne veulent pas de ces réformes — eux qui disaient bien fort en

1920, quand il s'agissait des droits politiques complets, que l'on demandait beaucoup trop, et que si les femmes savaient se contenter de droits moins étendus, elles les obtiendraient stremment ! Ces droits minimes, elles les demandent maintenant, à la suite du projet préparé par le Conseil d'Etat, et on déclare qu'on va les leur refuser. En vérité, pour quelles incapables, pour quelles ignorantes, pour quelles inutiles parasites, finira-t-on par faire prendre nos femmes suisses avec pareille attitude ? Passe encore, s'il se fût agi du pastorat féminin, qui heurte certains préjugés, certaines conceptions arriérées ; mais que, très prudemment, on a écarté pour cette fois de la loi nouvelle. Alors?...

Et cependant, comme il ne faut jamais désespérer de rien, et pour fâcheux que soient les pronostics que l'on fait là-bas, nous adressons à nos amis et amis zurichois tous nos vœux de succès pour le 18 février. Toute campagne, quel que soit son résultat, est une brèche de plus faite par notre propagande, et marque par conséquent une avance morale si ce n'est matérielle.

Dans les deux cantons romands, on n'en est pas encore à la votation populaire sur l'éligibilité féminine ecclésiastique. Mais dans le canton de Vaud, on va procéder à un simulacre de votation, qui, à notre avis, risque d'être dangereux pour notre cause. C'est-à-dire que, reprenant l'idée si chère à tant de cœurs masculins d'un plébiscite féminin — que de fois n'avons-nous pas entendu cette phrase lourde de sous-entendus : « il faudrait d'abord savoir si les femmes elles-mêmes en veulent... » — le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a décidé dans sa session de 1921 qu'avant d'introduire cette mesure — révolutionnaire, oh ! combien — on consulterait d'abord dans chaque paroisse le corp électoral féminin. Le Synode nous semble avoir complètement oublié que l'Eglise nationale vaudoise, qui fut la première des Eglises nationales suisses à introduire l'électorat féminin, se devait pourtant à elle-même d'aller de l'avant avec un peu plus de hardiesse. Ce qui va se passer, voici ce que nous craignons : beaucoup de femmes mal renseignées se laisseront trop aisément effrayer par des charges et des responsabilités, dont on grossira facilement la portée, sans que puisse contrebalancer cette idée fautive le choc d'arguments et d'opinions que produit toujours une vraie votation populaire.

maison pour se procurer du pain jusqu'au moment où le seul survivant de cette famille succombait à son tour dans une maison qui n'était plus qu'un amas de ruines. J'ai visité quelques-unes de ces cabanes. Partout les provisions sont insuffisantes pour passer l'hiver ; quelques-uns auront de quoi se nourrir jusqu'en janvier, d'autres pendant un ou deux mois à peine. Dans tous les villages que j'ai visités, soit dans les environs d'Odessa, soit dans ceux de Nicolaïev et de Kherson, on compte à peine 2 à 4 paysans par village qui auront de quoi se nourrir jusqu'à la prochaine récolte.

Nous visitons un paysan, riche autrefois, ayant eu un grand train de ferme, et qui nous dit que sa récolte, certainement une des plus favorables, se monta à 11 pouds, dont il faut déduire 1,3 d'impôt : il ne lui reste même pas 10 pouds pour ensemençer et pour se nourrir, lui, sa femme et ses cinq enfants, pendant toute une année...

Le choix des enfants dans les villages est fait par un comité composé d'un représentant de la Croix-Rouge, d'un représentant des affamés (un paysan), d'un représentant du soviet du village et d'un médecin. Le choix paraît être bien fait. En tous cas, il est sauvegardé par les affamés du village eux-mêmes, intéressés à ce que les vivres parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. D'ailleurs, dans chacun des villages que j'ai vus, il n'y a guère

que 4 à 6 enfants qui puissent être considérés comme n'ayant pas besoin de notre ration.

Kherson, ville autrefois luxueuse et gaie...

L'aspect de Kherson est le plus lamentable de toutes les villes que j'ai vues en Ukraine. Cette ville de 130.000 habitants devait être autrefois une jolie petite ville luxueuse et gaie, on le voit à l'architecture de ses maisons, presque toutes de petits palais, maintenant sales et lézardés. Pas de magasins ouverts, les rues sont couvertes d'herbe et les places publiques ont l'air de terrains vagues. Sur ces 130.000 habitants, il n'en reste plus que 35.000 ; de ceux qui manquent, beaucoup se sont enfuis, les autres sont morts de faim. La famine a commencé au mois de novembre 1921 ; il est mort de faim en 6 mois plus de 12.000 personnes.

Nous sommes reçus par le président de la Croix-Rouge, qui dirige un grand hôpital. Il nous dit qu'il mourait dans cet hôpital jusqu'à 80 malades par jour. Sur 150 employés, personnel de docteurs et d'infirmières, 37 personnes sont mortes de faim l'année dernière.

(A suivre)

S. FERRIERE